

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2010

Le L'an deux mille dix et le douze novembre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 04 novembre 2010.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Julien LE ROUZIC, Monsieur Alexandre MATRAS, Monsieur Régis VERON.

Absent excusé représenté : Monsieur Martial DUMONT par DEVRON Olivier.

Absents excusés non représentés : Monsieur René BACUET, Madame Monique RIMBERT.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique ANORGA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 1er octobre 2010. Le procès verbal de la séance du 1er octobre 2010 n'appelle aucune observation des membres du conseil municipal présents.

Avant de procéder à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération, à savoir l'annulation de la régie de recettes.

Le conseil municipal accepte le rajout de la délibération.

Extension de la salle polyvalente, choix de l'entreprise pour l'offre de coordination SPS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux devis concernant l'offre de coordination SPS pour les travaux d'extension de la salle polyvalente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis de la société Véritas pour un montant de 2 475,72 euros TTC.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Extension de la salle polyvalente, choix de l'entreprise pour l'offre de contrôle technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux devis concernant l'offre de contrôle technique pour les travaux d'extension de la salle polyvalente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis de la société Véritas pour un montant de 3 688,46 euros TTC.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Indemnité du receveur 2010

Le Maire informe le conseil municipal qu'une indemnité de conseil est attribuée chaque année au receveur de la trésorerie de Charly sur Marne. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de verser à Monsieur JOLY, receveur de la Trésorerie de Charly sur Marne du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, l'indemnité de conseil qui s'élève à la somme de 408,64 euros net.

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-------------	-----------	------------	----------------

virements de crédits

Le Maire expose à l'assemblée que des virements de crédit doivent être effectués afin de régler différentes factures.

Pour ce faire, il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants en section d'investissement

- du compte 0092 - 4 678,71 euros
- au compte 0012 + 2 898,18 euros
- au compte 0096 + 543,44 euros
- au compte 0087 + 1 237,09 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte les virements de crédits et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Encaissement de chèque

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque d'un montant de 283,45 euros concernant le sinistre de la barrière de l'agence postale communale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement du chèque désigné ci-dessus.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

CDDL, toiture et ravalement du bâtiment de la mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite au titre du CDDL une subvention pour la réfection de la toiture et le ravalement d'un bâtiment de la mairie pour un montant de 115 114,94 euros TTC

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

DGE 2011, toiture et ravalement du bâtiment de la mairie

Le Maire propose au conseil municipal la réfection et le ravalement du bâtiment de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Ecole, séjour à Merlieux et classe d'eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école organise à un séjour à Merlieux pour deux classes et une classe d'eau pour deux classes également. et propose le versement d'une subvention exceptionnelle pour les frais occasionnés d'un montant de 5 610 euros sur le budget 2011. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser la somme de 5 610 euros à la coopérative scolaire correspondant à 50 % du montant total et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Redevance pour occupation du domaine public par France Télécom

Vu le Décret n° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L 47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques,

Vu le tableau récapitulatif fixant l'occupation du domaine publique routier par France télécom,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- fixe ainsi le montant de la redevance à réclamer à France Telecom pour l'année 2010 pour la somme 673,12 euros,
- décide de transmettre à France Télécom le détail des redevances ainsi que les titres pour paiement
- déclare que la recette sera affectée à l'article 70323 en section de fonctionnement du budget communal.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Annulation de la régie de recettes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'annulation de la régie de recettes mise en place lors du conseil municipal en date du 22 décembre 2003.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide l'annulation de la régie de recettes et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE	POUR : 11	C ONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	-------------	----------------

MAPA, toiture et ravalement du bâtiment de la mairie, école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal va lancer un MAPA pour les travaux de réfection de toiture et ravalement d'un bâtiment de la mairie ainsi que pour la création de deux salles de classe, du bureau de la Directrice de plein pied.

Présentation de l'étude d'assainissement aux habitants, informations du calendrier

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique est organisée le 3 décembre 2010 à 19 heures 30 à la salle polyvalente pour la présentation de l'étude d'assainissement et de la traversée du village aux habitants.

Questions et informations diverses

- * Monsieur le Maire informe que les travaux de l'aire de jeux ont démarrés.
- * Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle activité aura lieu le mercredi matin dans la salle polyvalente sur le thème du cirque.
- * Monsieur le Maire informe que Madame BRETEAUX née COCHON est décédée et sera inhumée le mardi 16 novembre 2010 à 14 heures 30.
- * Monsieur le Maire informe que la Brigade Verte commence les travaux le lundi 15 novembre 2010 pour nettoyer et renforcer le ru de l'Abîme et le tour de la passerelle du Jeu d'Arc.
- * Monsieur SAROUL demande pourquoi il y a de plus en plus de micro coupure électrique. Monsieur REGAL informe que c'est dû aux branches d'arbres qui tombent sur les fils d'où l'importance d'entretenir les arbres limitrophes aux fils sur les bords de route.
- * Monsieur REGAL informe que le défibrillateur est en service au terrain de sport et que le deuxième sera installé à la fin des travaux de la salle polyvalente.
- * Madame Catherine CHARLES ALFRED trouve très positif les travaux de dallage devant l'école au niveau des préfabriqués, et est satisfaite de manière générale des travaux sur la commune ainsi que des arbres coupés rue d'Haloup dans le virage.
- * Monsieur Régis VERON signale qu'un fil est très bas en face de l'épicerie. Il demande s'il ne serait pas possible de mettre en sens unique la rue des Poncelets au niveau de chez Monsieur BARTHELEMY. Monsieur le Maire informe que nous allons réfléchir au sens de circulation. Monsieur Régis VERON signale que des jeunes ont été signalés derrière son restaurant le dimanche 7 novembre 2010.
- * Monsieur le Maire informe qu'il a été remis à Monsieur Gilbert PEJU lors de la cérémonie du 11 novembre 2010 un diplôme d'honneur d'ancien combattant de la seconde guerre mondiale. Monsieur Gilbert PEJU s'est engagé volontaire à 16 ans.
- * Monsieur DEVRON informe que les travaux de la salle polyvalente vont débuter le 15 novembre 2010 et qu'une partie de la place de la mairie sera réservée et destinée à la rotation des camions. Les routes vont être glissantes et sales et de gros problèmes de stationnement sont à prévoir. Il faut que chacun fasse preuve de civisme, de patience et de prudence. Nous nous excusons pour la gêne occasionnée mais c'est malheureusement le prix à payer pour l'amélioration du village.
- * Monsieur GREGOIRE est ravi d'assister à la réunion du conseil municipal et est surpris qu'il n'y ai pas plus de monde pour y assister. Il demande si la commune prévoit l'installation d'autres ralentisseurs. Monsieur DEVRON répond que la commune se concentre sur d'autres travaux de voirie et attend l'avancement des travaux d'assainissement.
- * Monsieur MARET demande ce que la commune envisage concernant les rejets d'eau à divers endroits de la commune lors de fortes pluies. Monsieur SAROUL explique qu'il va effectivement falloir lancer une nouvelle campagne de nettoyage de fossés.

La séance est levée à 21 heures 15.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 16 novembre 2010, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Olivier DEVRON.